



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION  
RÉSIDENTIELLE UNIFAMILIALE EN ZONE AGRICOLE**



**COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS**

- Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- Prévoir à défrayer les coûts du permis de construction au moment du dépôt de votre demande ;
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.



**IMPORTANT** Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

*Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.*



**IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION**

Adresse et nom de la rue : \_\_\_\_\_  
 Numéro de lot : \_\_\_\_\_  
 Est-ce qu'il y aura un logement complémentaire ?  Oui  Non



**IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)**

Nom complet : \_\_\_\_\_  
 Adresse complète : N° Rue Ville Code postal  
 N° de téléphone : ( ) - ( ) -  
 Adresse courriel : \_\_\_\_\_



**IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que le requérant ?  Oui  Non  
 Si non, nom complet : \_\_\_\_\_  
 Adresse complète : N° Rue Ville Code postal  
 N° de téléphone : ( ) - ( ) -



**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

Même que le requérant ?  Oui  Non  
 Même que le propriétaire ?  Oui  Non  
 Si non, nom complet : \_\_\_\_\_  
 Adresse complète : N° Rue Ville Code postal  
 N° de téléphone : ( ) - ( ) -  
 N° de RBQ : \_\_\_\_\_



**CALENDRIER DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 (Durée du permis : 1 an maximum) JJ MM AAAA



6

**UTILISATION PRÉVUE DU SOL**

Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe ? (décrivez) :


Quelle est l'utilisation proposée de ou des emplacements visés par la demande ? (décrivez) :




**VOTRE FACTURATION**

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

**COÛT DU PERMIS :**

→ Coûts du permis de construction :	(1 200,00 \$ de base) =	1 200,00 \$ (Ø taxe)
+ <i>si</i> logement complémentaire (+ 200,00 \$) =		\$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Coûts du permis pour l'installation septique + 50,00 \$ =	+	\$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Coûts du permis pour le puits de captage + 50,00 \$ =	+	\$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Coûts du permis de ponceau + 50,00 \$ =	+	\$ (Ø taxe)
+ Coûts pour un (1) bac de vidange (2018) : Nbr log. _____ x 96,60 \$ =	+	\$ (tx incl.)
+ Coûts pour un (1) bac de récupération (2018) : Nbr log. _____ x 96,60 \$ =	+	\$ (tx incl.)
+ Coûts pour un (1) bac de matières organiques (2018) : Nbr log. _____ x 86,09 \$ =	+	\$ (tx incl.)
+ Coûts des branchements aux réseaux municipaux :	+	150,00 \$ (tx incl.)

**A - Sous-total coût du permis =** \$ (tx incl.)

**MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE :**

+ Dépôt pour garantir la transmission du certificat de localisation après la construction : 1 copie PDF à faire parvenir à : <a href="mailto:permis@ville.mascouche.qc.ca">permis@ville.mascouche.qc.ca</a>	+ 750,00 \$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Dépôt pour garantir la transmission de l'attestation de conformité après la construction de l'installation septique :	+ 250,00 \$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Dépôt pour garantir la transmission de l'attestation de conformité après la construction d'un puits scellé :	+ 250,00 \$ (Ø taxe)
+ <i>(si nécessaire)</i> Dépôt pour garantir la transmission de l'attestation de conformité après l'installation d'un ponceau d'entrée charretière	+ 250,00 \$ (Ø taxe)

**B - Sous-total montant des dépôts de garantie =** \$ (Ø taxe)

**Votre facturation totale estimée (A+B) = :** \$



**7 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE**

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

	<b>Cochez</b>
<b>1-</b> Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>2-</b> Deux (2) plans d'implantation (1 original + 1 copie) approuvés par un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (votre arpenteur devra indiquer sur le plan d'implantation, toutes les aires à risques ou de contraintes qui toucheraient votre terrain. De plus, les entrées charretières doivent être indiquées et ce, jusqu'à la rue) ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>3-</b> Plan montrant la localisation du stationnement prévu et dimension des cases. (Veuillez identifier la case réservée au logement complémentaire s'il y a lieu) ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>4-</b> Trois (3) plans de construction complets (1 original + 1 copie + 1 copie PDF à faire parvenir à : <a href="mailto:permis@ville.mascouche.qc.ca">permis@ville.mascouche.qc.ca</a> ) approuvés, signés (signature originale) et scellés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec ou d'un technologue membre de l'Ordre des technologistes du Québec, selon le cas ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>5-</b> Liste des matériaux et couleurs des revêtements extérieurs (voir page 4) ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>6-</b> Copie du contrat vous liant à une entreprise de récupération de matériaux secs accréditée et installer le ou les conteneurs sur le site avant l'amorce des travaux ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>7-</b> Copie de l'autorisation de la CPTAQ si vous en avez une en votre possession ;	→ <input type="checkbox"/>
<b>8-</b> Valeur totale du projet (valeur marchande excluant le terrain) :	<input type="text"/> \$
<b>Secteur non relié à un réseau d'égout sanitaire seulement :</b>	
<b>9-</b> Deux (2) copies du rapport incluant les plans (1 original + 1 copie) des recommandations pour le type d'installation septique, approuvés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.	→ <input type="checkbox"/>
<b>10-</b> Valeur totale de l'installation septique :	<input type="text"/> \$
<b>Secteur non relié à un réseau d'aqueduc municipal seulement :</b>	
<b>11-</b> Deux (2) copies du rapport incluant les plans (1 original + 1 copie) du forage projeté préparé par un puisatier avec une copie de l'estimation du forage et le numéro de RBQ de l'entrepreneur.	→ <input type="checkbox"/>
<b>12-</b> Valeur totale du puits de captage d'eau.	<input type="text"/> \$



**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

**Matériaux de finition extérieure :**

	Type de revêtement	Couleur
Toiture :		
Mur avant :		
Mur latéraux :		
Mur arrière :		



**IMPORTANT** Si votre demande pour une nouvelle construction résidentielle ne se retrouve pas dans une zone agricole déstructurée (zone AD identifiée au Règlement de zonage n° 1103 en vigueur), vous aurez alors besoin d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

8

### SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

En plus de confirmer la présente demande de permis, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un permis me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.



### ZONE AGRICOLE PERMANENTE

## ATTENTION



Si votre demande pour une nouvelle construction résidentielle ne se retrouve pas dans une zone agricole déstructurée (zone AD au Règlement de zonage n° 1103 en vigueur), vous aurez alors besoin d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Vous pouvez avoir accès au formulaire de la CPTAQ en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/forms/demande-2013.pdf>

Afin de vérifier si votre terrain, sur lequel vous prévoyez construire, se retrouve en zone AD ou non, vous pouvez consulter le plan de zonage en cliquant sur le lien suivant :

<http://ville.mascouche.qc.ca/upload/documents/1103-19-20121010-B-complet-nb-.pdf>



Vous pouvez également communiquer avec un responsable à l'aménagement du territoire de la Ville de Mascouche au (450) 474-4133 poste 1000.